

Parce que le gouvernement conservateur de l'époque n'a pas voulu écouter les justes réclamations de l'opposition officielle—car nous réclamions des mesures équitables—l'opposition officielle est aujourd'hui forcée de demander un débat d'urgence préconisant des moyens d'assurer l'exportation des grains, car le port de Vancouver semble bloqué. On aurait dû, à ce moment-là, construire, comme je le réclamaï, des élévateurs à grains jusque dans le Bas-Saint-Laurent, à savoir à Baie-Comeau, Sept-Îles, Rimouski, Rivière-du-Loup, Berthier-en-Bas, Trois-Rivières et même dans la région du Saguenay, en vue de permettre à la population du lac Saint-Jean d'emmagasiner les surplus de grains des producteurs de l'Ouest dans un endroit où il ne serait pas gaspillé. Si l'on avait accepté cette théorie, on aurait automatiquement solutionné le problème.

Quand les libéraux ont pris le pouvoir, ils ont suggéré de nommer un ministre de l'Agriculture pour l'Est du pays, qui devait régler tous ces problèmes. Si nous devons, aujourd'hui, discuter du problème de l'accumulation des grains au port de Vancouver, de la difficulté d'exporter les céréales vers les pays qui attendent la livraison de leurs commandes, c'est parce qu'un gouvernement conservateur n'a pas ouvert les yeux pour rendre service aux nôtres, en 1962; il n'a pas voulu tenir ses promesses, tout comme le gouvernement actuel qui avait promis de nommer un ministre de l'Agriculture de l'Est, en vue de régler ces problèmes d'emmagasinage et de distribution des grains.

Je souhaite que ce débat d'urgence dure toute la nuit et qu'il se poursuive demain, car, selon le nouveau Règlement, il n'y aurait pas de limite à la discussion. Cela s'est déjà vu en Angleterre. Je l'ai aussi vu à Paris récemment, alors qu'on a discuté jusqu'à cinq heures du matin d'un problème important. Je souhaite que cette discussion s'éternise afin que l'on finisse par reconnaître que même si nous, du Ralliement créditiste, ne sommes pas écoutés, nous faisons quand même entendre la voix du peuple, la voix de la vérité, et qu'il serait normal de tendre plus souvent l'oreille dans cette direction-ci afin de savoir exactement ce que le peuple désire.

J'ai été expulsé de la Chambre, en 1962, parce que je réclamaï justice pour les cultivateurs de l'Est et que je demandais de permettre aux cultivateurs de l'Ouest d'expédier leurs céréales dans des endroits sûrs, afin qu'elles soient un jour consommées par ceux qui en auraient besoin. Victime de cette injustice, de cette difficulté, de cette humiliation, je n'éprouve aucune honte, et je n'hésiterais pas à recommencer pour le bien des nôtres. Il est nécessaire parfois que la vérité se fasse entendre en cette enceinte.

Le gouvernement au pouvoir avait fait des promesses en 1963 et en 1965 et il a continué de le faire lors de la dernière campagne électorale. Nous avons pu lire dans un journal une déclaration que je compare à celles que j'avais faites en 1962.

Je me permettrai de citer textuellement cette déclaration pour démontrer que si l'on avait permis une distribution égale dans tout le Canada, les problèmes qui se posent aujourd'hui, relativement au grain qui s'accumule dans le port de Vancouver, n'existeraient pas et on n'aurait même pas à parler des problèmes de distribution causés par le manque de wagons; pour que le grain parvienne à sa destination avant la récolte, qui se fait vers le 15 septembre, et soit distribué dans tout le pays, il aurait fallu trouver les endroits nécessaires pour conserver ce blé qui, demain, peut nourrir l'humanité. Au fait, si chaque citoyen canadien recevait sa juste part, nous jouirions, comme cela aurait dû se produire depuis longtemps, de la prospérité au lieu de connaître les difficultés actuelles.

Je citerai donc cet article de journal, comme je l'ai dit tout à l'heure, pour démontrer que nous réclamons des choses justes qui ne sont pas toujours acceptées, qui sont parfois ridiculisées, mais qui deviennent vérité après quelques années de réflexion. On disait précisément dans cet article tiré du journal *Le Meunier Québécois* de décembre 1968:

Décidément, depuis quelque temps, les élévateurs à grains du port de Québec auront fait couler beaucoup d'encre pour ne pas dire beaucoup d'argent inutilement. Nous n'avons pas à jeter le blâme sur celui-ci ou celui-là. Il faut considérer les faits et être positifs dans notre jugement. La situation présente est-elle à l'avantage du cultivateur et du contribuable canadien? Faisons un peu l'historique de la chose depuis environ deux ans ...

● (8.50 p.m.)

Quant à moi, je dirais même depuis sur-tout sept ans. En effet, nous avons réclamé des mesures plus justes en 1962. Je continue donc la lecture de l'article:

En janvier 1967, le Conseil des Ports Nationaux annonçait publiquement que l'élévateur à grains de Québec serait loué ou vendu par soumission. Les conditions de la soumission ont été publiées, et BUNGE DU CANADA LTÉE loua l'élévateur pour une période de dix (10) ans. Ce bail stipulait deux options de renouvellement à un taux de loyer qui serait déterminé par le Conseil des Ports Nationaux. La location pour les dix premières années est de l'ordre de \$915,959, par année.

En même temps, le Conseil des Ports Nationaux annonçait qu'il avait reçu deux offres en réponse à leur soumission publique et que l'offre faite par Bunge du Canada Ltée ...

...une compagnie américaine...

...avait été considérée la plus avantageuse.

Cette compagnie qui avait déjà eu l'intention de construire un élévateur à grains à Sept-Îles, Qué. avait abandonné ce projet, indépendamment du fait